



## PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE DU 10 JUILLET 2024 A SAINT LO

Présents : Marcel Ameline, Hélène Cuquemel, Olivier Desgrippes, Daniel Groult, Philippe Lebrun, Angéline Moisson et Christelle.

Excusés : Catherine Jean Perier, Isabelle Pihuit, Youna Kerroux, Gabriel Savary.

Début de séance à 14h10.

### **1 - Championnat 1<sup>ère</sup> Division Territoriale Masculin et Féminin saison 2024/2025 :**

Masculins : une descente de région et trois montées de 2<sup>ème</sup> division départementale.

Une poule à 12 équipes sur 22 journées A/R. Première journée le we du 21-22 septembre.

Féminins : une descente de région et deux montées de 2<sup>ème</sup> division départementale. Une poule à 12 équipes sur 22 journées A/R. Première journée le we du 21-22 septembre.

La poule de 1DM est composée comme suit :

- 1 – HBC LES PIEUX
- 2 – HBC DE L'ELLE
- 3 – ↓ AL MARIGNY
- 4 – UC BRICQUEBEC
- 5 – ENT GAVRAY-LA HAYE PESNEL
- 6 – ↑ ES TORIGNI SUR VIRE
- 7 – ↑ CS CARENTAN b
- 8 – AS TESSY HAND (repêché)
- 9 – ENT SUD MANCHE b (Le Teilleul-Mortain)
- 10 – SM LA HAYE DU PUIITS b (repêché)
- 11 – PERIERS HB b
- 12 – ASPTT SAINT LO b

La poule de 1DF est composée comme suit :

- 1 – PERIERS HB b
- 2 – ASPTT SAINT LO c
- 3 – BREHAL HB b
- 4 – ENT DE LA BAIE b (Avranches-Isigny) repêché
- 5 – CS VILLEDIEU
- 6 – ES TORIGNI SUR VIRE
- 7 – CS CARENTAN
- 8 – ↑ ASC LESSAY
- 9 – ENT SUD MANCHE (Mortain-Le Teilleul)
- 10 – ↑ 2CHB CERISY COUTANCES b
- 11 – ↓ HBC LES PIEUX
- 12 – US SAINT HILAIRE

### **2 - Championnat 2<sup>ème</sup> Division Territoriale Masculin et Féminin saison 2024/2025 :**

Les clubs ont jusqu'au 20 août prochain pour s'engager. En fonction du nombre d'équipes inscrites, la COC proposera le championnat.

### **3 - Championnat jeunes saison 2024/2025 :**

Les clubs ont jusqu'au 20 août prochain pour s'engager. En fonction du nombre d'équipes inscrites, la COC proposera le championnat.

Concernant les -11ans féminines (projet de hand à 4) et comme évoqué lors de l'AG en juin dernier, un questionnaire a été envoyé aux clubs, seuls 6 clubs ont répondu. Ce projet sera débattu lors de la réunion de rentrée du 6 septembre.

#### **4 - Championnat pré région -17 et -15 masculins et féminins :**

Chaque département devra faire un état des lieux des équipes engagées. Une réunion Coc Ligue se tiendra début septembre.

#### **5 - Coupe Jean Leguelinel, Challenge Roger Jeanne, Coupe Jeune de la Manche et Challenge Madeleine Jourdan saison 2024/2025 :**

Les clubs ont jusqu'au 20 août prochain pour envoyer leurs engagements.

Challenge Roger Jeanne : we du 14-15 septembre, we 14-15 décembre, we 25-26 janvier, we 19-20 avril, la finale aura lieu le jeudi 8 mai 2025.

Coupe Jean Leguelinel : we 02-03 novembre, we 04-05 janvier, we 22-23 février, we 19-20 avril, la finale aura lieu le jeudi 8 mai 2025.

**L'article 1** du règlement a été modifié comme suit :

Tous les joueurs et joueuses de la Manche peuvent y participer, le club engage une équipe composée de 14 joueurs/joueuses licenciés, nés en 2004 et avant. **Les joueurs et joueuses autorisés à jouer en championnat, sont aussi autorisés à jouer en Coupe Jean Leguelinel.**

Coupe Jeune de la Manche (-17, -15 et 13) : calendrier en cours.

Challenge Madeleine Jourdan (-11) : calendrier en cours, la finale se déroulera le même jour que celle de la coupe jeune.

#### **6 - Règlement général des compétitions saison 2024/2025 :**

**L'article 2** a été modifié comme suit :

**En sénior masculin et féminins**, la règle de brûlage est fixée à 11 rencontres jouées exemple :

1 joueur ou 1 joueuse ayant joué en région 11 matchs ne pourra évoluer ensuite en championnat départemental.

1 joueur ou 1 joueuse ayant joué en 1<sup>ère</sup> division départementale 11 matchs ne pourra pas évoluer en 2<sup>ème</sup> division départementale

Sanction : règlement FFHB

**Pour les catégories jeunes pas de règle de brûlage (règlement fédéral).**

**L'article 4.2**, modification de date et d'horaire de rencontre, a été modifié comme suit :

**Modification à l'initiative des clubs :**

**Report de droit :**

Sélection ou stage technique : voir article 94.1.1 des règlements généraux de la FFHB. Dans ce cas, la modification doit être demandée **plus de 10 jours avant la rencontre.**

**Report dans l'intérêt du handball :**

- Promotion du handball (ex match de haut niveau)
- Evènement grave

**Autre cas de report :**

- Cas de force majeure (intempéries, grèves, blocage localisé...) sur présentation d'un justificatif.
- Indisponibilité de salle : sur présentation d'un justificatif du gestionnaire de l'équipement.
- Evènement local : sur présentation d'un justificatif

**L'article 7**, forfait, a été modifié comme suit :

Forfait isolé : Voir annuaire Fédéral et Statuts F.F.H.B.

Rappel : 3 forfaits isolés = forfait général. Les forfaits isolés et les pénalités se comptabilisent indépendamment.

L'équipe faisant forfait sur un déplacement au match aller, se déplacera chez son adversaire au match retour.

**L'article 9**, classement, a été modifié comme suit :

En cas d'égalité au classement général final, une équipe sanctionnée par la CMCD sera automatiquement classée dernière hiérarchiquement des équipes concernées par le même nombre de points.

Le règlement sera envoyé par mail aux clubs en début de saison.

Prochaine COC fixée début septembre 2024.

Fin de séance à 17h00.

Olivier DESGRIPPES  
Président

